

À QUOI JOUE LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE



ALORS QUE LA FRANCE CONNAIT DEPUIS 5 JOURS, DES
VIOLENCES URBAINES PARTOUT SUR LE TERRITOIRE, LE
SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE ACCUSE NOS COLLÈGUES DE

« **VIOLENCES POLICIÈRES ILLÉGALES** »

Syndicat de la Magistrature
Tel : 01 48 05 47 88
Mail : contact@syndicat-magistrature.org
Site : www.syndicat-magistrature.fr
Twitter : @SMagistrature

Paris, le 20 mars 2023

Communiqué de presse.

L'autorité judiciaire n'est pas au service de la répression du mouvement social

Incapable de mener une réforme des retraites sans recourir à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement entend maintenant bâillonner l'expression de la contestation en réprimant avec brutalité le mouvement social, né de l'impossibilité de faire entendre autrement une opposition pourtant massive.

De nombreux rassemblements se sont ainsi tenus depuis jeudi dernier sur l'ensemble du territoire pour exprimer une colère sociale, tandis que depuis plusieurs semaines, des milliers de personnes battent le pavé pour interpeller le gouvernement sur la réforme.

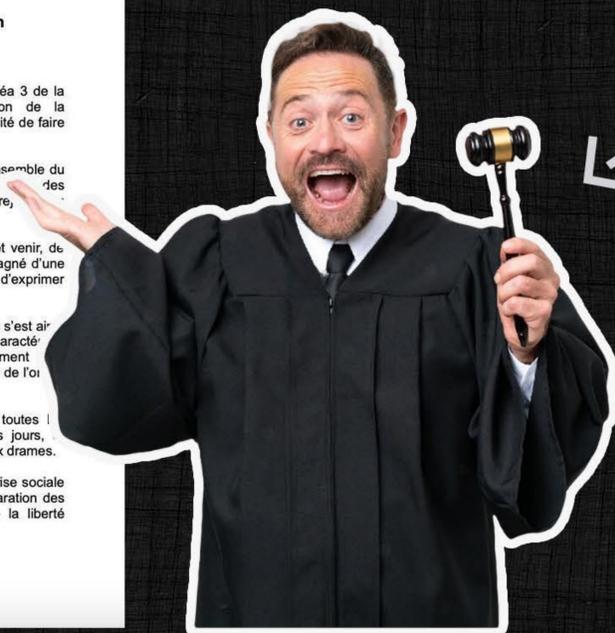
Ces mouvements trouvent pour réponses une restriction des libertés d'aller et venir, de réunion et d'expression, ainsi que la violence d'un maintien de l'ordre accompagné d'une répression policière destinée à dissuader par la peur les manifestant-es d'exprimer l'absence d'adhésion populaire à cette réforme.

L'interdiction de la manifestation sur la place de la Concorde à Paris ce 18 mars s'est air solidée par une multitude de placements en garde à vue, sans éléments pour caractériser une infraction. Sur 292 interpellations, 283 ont ainsi donné lieu à un classement sans suite. Cette utilisation dévoyée de la garde à vue illustre les dérives du maintien de l'ordre qui détourne l'appareil judiciaire pour le mettre entièrement à son service.

Nous condamnons cette politique de répression du mouvement social et toutes les violences policières illégales qui seraient survenues au cours des derniers jours, et appelons à ce qu'elles ne demeurent pas sans suite, sans attendre de nouveaux drames.

Dans ce contexte inquiétant qui s'étend au-delà de la capitale et révèle une crise sociale d'ampleur, nous appelons le pouvoir exécutif, dans le strict respect de la séparation des pouvoirs, à laisser l'autorité judiciaire exercer son office de protection de la liberté individuelle, sans ingérence ni instrumentalisation.

Voudraient-ils en plus
apprendre aux policiers leur
métier ?



JE SOUTIENS LES
CASSEURS !

LES POLICIERS SAVENT FAIRE **LA DIFFÉRENCE** ENTRE
MANIFESTER ET DES **ÉMEUTES VIOLENTES** À COUPS DE
MORTIERS, DE PAVÉS ET D'ENGINS INCENDIAIRES !

**ALLIANCE SOUTIENT TOTALEMENT L'ENSEMBLE DES
POLICIERS ENGAGÉS**